

Séance du 4 février 2025  
DL-2025-001

Date de convocation : 28 janvier 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le quatre février à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 28 janvier 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU à M. Florian BOUILLE

Absents excusés : MM. Paul GARNIER, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Cyrille FRANCOIS, Vincent DESSANDIER, Mmes Maryvonne VOISIN, Valérie DENOUE, Valérie BOITTIN

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Alain BELLAY, Serge DESHAYES

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 12 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :30

Abstention :0

Pour :30

Contre :0

→ APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 décembre 2024.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

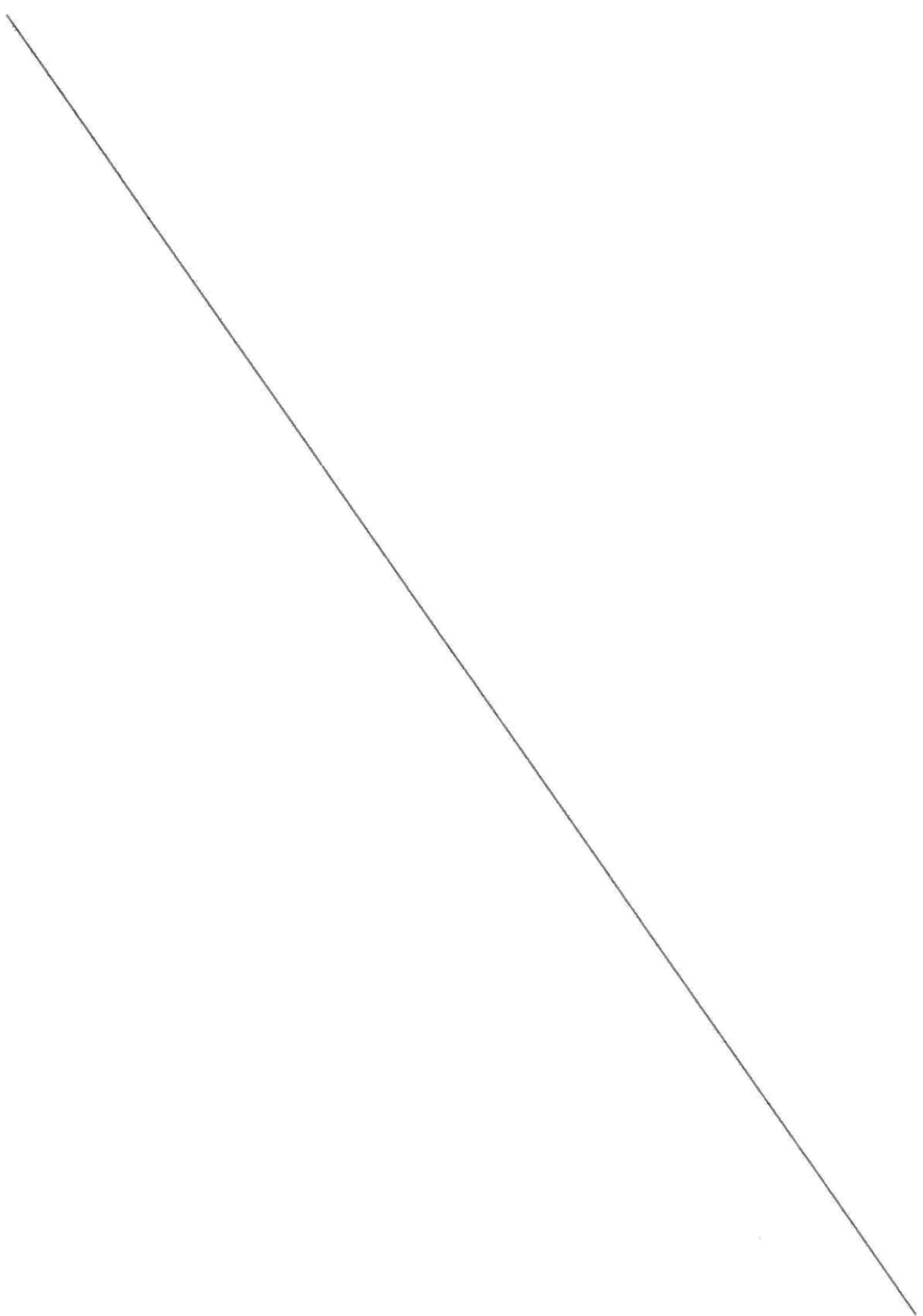
Corinne MERZOUK

*Merzouk*

Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 4 février 2025  
DL-2025-002

Date de convocation : 28 janvier 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le quatre février à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 28 janvier 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU à M. Florian BOUILLE

Absents excusés : MM. Paul GARNIER, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Cyrille FRANCOIS, Vincent DESSANDIER, Mmes Maryvonne VOISIN, Valérie DENOUE, Valérie BOITTIN

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Alain BELLAY, Serge DESHAYES

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L 2312-1, L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) précisant les dispositions relatives au DOB,

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes d'au moins 3500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent une commune de 3500 habitants et plus,

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 21 janvier 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 janvier 2025,

Lecture faite du rapport d'orientation budgétaire, du rapport égalité homme/femme, du

Plan Pluriannuel d'Investissement,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

*Votants* :30

*Abstention* :0

*Pour* :30

*Contre* :0

→ **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

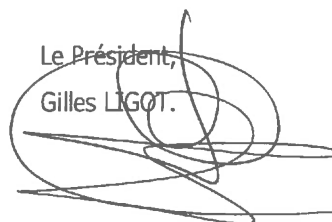
*Pour extrait conforme,*

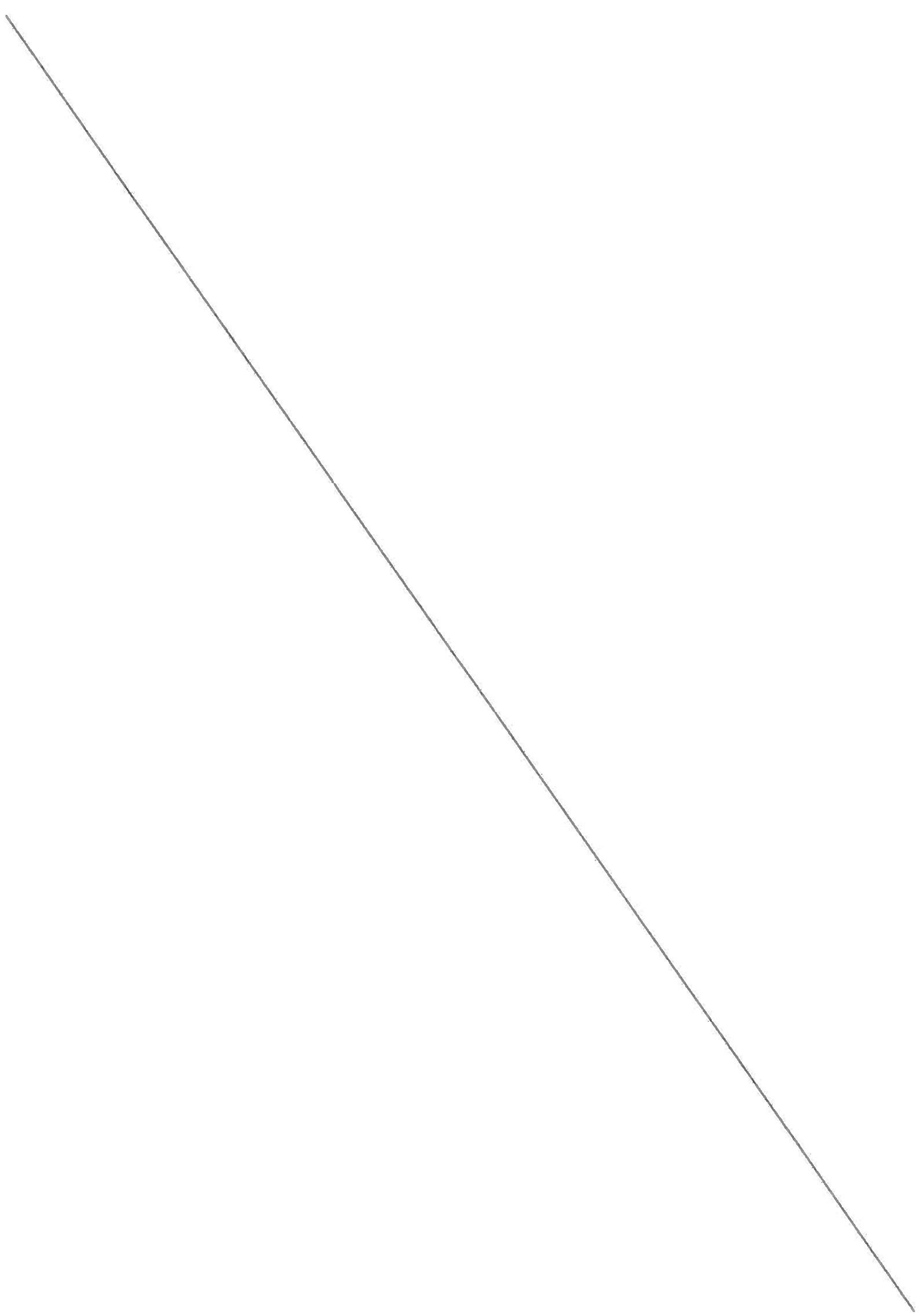
La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK



Le Président,  
Gilles LIGOT.





Séance du 4 février 2025  
DL-2025-003

Date de convocation : 28 janvier 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le quatre février à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 28 janvier 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU à M. Florian BOUILLE

Absents excusés : MM. Paul GARNIER, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Cyrille FRANCOIS, Vincent DESSANDIER, Mmes Maryvonne VOISTIN, Valérie DENOUE, Valérie BOITTIN

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Alain BELLAY, Serge DESHAYES

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

**EXTENSION ET RENOVATION ENERGETIQUE DU SIEGE DE LA CCE AVEC DEPLOIEMENT D'UN  
SERVEUR INFORMATIQUE IMMERGE ET AMENAGEMENT DE FRANCE SERVICE :  
VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT  
PAYS DE LA LOIRE 2026**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5211-1, L5211-2, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°DL-2021-089 du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition énergétique », objectif n 3 « Favoriser les projets de développement des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics »,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DL-2024-120 du 24 septembre 2024 validant le pacte stratégique régional à intervenir avec la Région Pays de la Loire,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DL-2024-120 du 24 septembre 2024 approuvant le Contrat Pays de la Loire 2026 précisant l'enveloppe budgétaire de 462 400€ allouée par la Région à la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT l'orientation « Transition écologique » du Pacte stratégique régional,

CONSIDERANT la maturité des projets communautaires au vu des délais impartis,

CONSIDERANT le projet d'extension et rénovation énergétique du siège de la Communauté de Communes de l'Ernée avec déploiement d'un serveur informatique immergé,

CONSIDERANT le plan de financement suivant de l'opération :

DEPENSES		RECETTES		
Poste	Montant HT	Financier	%	Montant
Surélévation du bâtiment principal	1 634 989,51 €			
Gros-œuvre	119 971,47 €	Etat – DETR 2023 sur extension (acquis)	8%	212 057,00 €
Charpente métallique	355 000,00 €	Etat – DETR/DSIL 2024 (acquis)	4%	44 298,50 €
Charpente - ossature bois - bardage bois - paille	375 000,00 €	CD53 – Contrat de territoire 2023/2028 (sollicité)	34%	927 809,00 €
Etanchéité	106 000,00 €	CD53 – AMI "Mayenne engagée pour le climat" (acquis)	4%	120 000,00 €
Isolation extérieure	67 852,47 €	REGION_CPDL 2026 (sollicité)	17%	462 400,00 €
Menuiseries extérieures alu / serrurerie	194 280,31 €			
Menuiseries intérieures	43 953,57 €			
Cloison doublage / plafond	119 839,92 €			
Carrelage / Faïence / Résine	32 485,71 €			
Peinture	44 353,34 €			
Electricité	57 264,72 €			
Chauffage Ventilation Climatisation Plomberie	118 988,00 €			
Rénovation énergétique RDC t1 et t2 & Aménagement France Service	950 055,42 €			
Gros-Œuvre	5 028,53 €			
Bardage	215 416,03 €			
Menuiseries extérieures alu - serrurerie	160 719,69 €			
Menuiseries intérieures - aménagement - plafond	10 546,43 €			
Cloison doublage / plafond	9 060,08 €			
Carrelage / Faïence / Résine	1 695,23 €			
Peinture	6 252,47 €			
Electricité	34 735,28 €			
Serveurs immergés	506 601,68 €			
Honoraires divers	106 948,33 €			
Maitrise d'œuvre	93 230,33 €	Autofinancement	34%	925 428,77 €
Etude thermique	1 818,00 €			
Coordonnateur SPS	5 200,00 €			
Contrôle technique	6 700,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>2 691 993,27 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>2 691 993,27 €</b>

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :30

Abstention :0

Pour :30

Contre :0

→ **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une aide régionale de 462 400 € dans le cadre du Contrat Pays de la Loire 2026 auprès de la Région Pays de la Loire,

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces concourant au bon aboutissement du dossier

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK



Le Président,

Gilles LIGOT.



**Séance du 4 février 2025**  
**DL-2025-004**

Date de convocation : 28 janvier 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le quatre février à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 28 janvier 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU à M. Florian BOUILLE

Absents excusés : MM. Paul GARNIER, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Cyrille FRANCOIS, Vincent DESSANDIER, Mmes Maryvonne VOISIN, Valérie DENOUE, Valérie BOITTIN

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Alain BELLAY, Serge DESHAYES

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

**NOUVEAU PROGRAMME LEADER (2023-2027) : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE ET ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT A INTERVENIR AVEC LE GAL DE HAUTE MAYENNE**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitives »,

CONSIDERANT que le Groupe d'Action Locale (GAL) Haute Mayenne pilote le projet LEADER pour le compte de quatre communautés de communes membres : Mayenne Communauté, CC du Mont des Avaloirs, du Bocage Mayennais et de l'Ernée, liées par convention,

CONSIDERANT le lancement du nouveau programme LEADER (2023-2027),

CONSIDERANT l'obligation d'installer un comité de programmation, constitué de représentants des 4 EPCI qui composent le Groupe d'Action Locale (GAL) Haute Mayenne ainsi que de représentants du secteur privé (associations, entreprises).

CONSIDERANT la règle européenne selon laquelle " la prise de décision n'appartient à aucun groupe d'intérêt en particulier " et que de ce fait la région Pays de la Loire, autorité de gestion du programme, préconise que le nombre de votants du collège public et du collège privé soit strictement identique, portant ainsi à 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants les représentants de la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT l'avis des Vice-Présidents en date du 7 janvier 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 28 janvier 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :30

Abstention :0

Pour :30

Contre :0

→DESIGNE de façon permanente et jusqu'à la fin de la mandature :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Gilles LIGOT	Thierry CHRETIEN
Régis FORVEILLE	Gervais HAMEAU
Régis BRAULT	Joannick LEBON

→ **APPROUVE** la nouvelle convention à intervenir avec les 3 autres EPCI du GAL de Haute Mayenne pour le nouveau programme LEADER,

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOJK



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 4 février 2025  
DL-2025-005

Date de convocation : 28 janvier 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le quatre février à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 28 janvier 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU à M. Florian BOUILLE

Absents excusés : MM. Paul GARNIER, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Cyrille FRANCOIS, Vincent DESSANDIER, Mmes Maryvonne VOISIN, Valérie DENOUE, Valérie BOITTIN

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Alain BELLAY, Serge DESHAYES

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

PRESENTATION DU RAPPORT LOCAL DE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ET  
VALIDATION DU BILAN

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2231-1,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la Loi climat et résilience du 22 août 2021 engageant une accélération de la démarche sobriété par les collectivités et fixant un objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique », objectif n°3.5 « Favoriser la préservation des espaces naturels d'exception permettant les pratiques individuelles et collectives »,

CONSIDERANT que la loi climat et résilience prévoit l'élaboration d'un rapport de suivi de l'artificialisation tous les trois ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi, la première production du rapport intervenant donc avant le 22 août 2024,

CONSIDERANT qu'il est établi dans ce rapport que le bilan de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers sur la période 2011-2020 pour le territoire de l'Ernée est de 187,5 ha réparti comme suit : 129,9 ha pour l'habitat, 36,4 ha pour l'activité, 3,5 ha pour le mixte et 11,9 ha pour les routes,

CONSIDERANT le rapport annexé à la présente délibération et sa présentation par Monsieur le vice-président délégué à l'urbanisme au Conseil Communautaire suivie d'un débat,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 21 janvier 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 28 janvier 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :30

Abstention :0

Pour :30

Contre :0

→ ACTE la présentation du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols joint en annexe

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,  
Corinne MERZOUK

*Merzouk*

Le Président,  
Gilles LIGOT



Séance du 4 février 2025  
DL-2025-006

Date de convocation : 28 janvier 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le quatre février à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 28 janvier 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU à M. Florian BOUILLE

Absents excusés : MM. Paul GARNIER, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Cyrille FRANCOIS, Vincent DESSANDIER, Mmes Maryvonne VOISIN, Valérie DENOUE, Valérie BOITTIN

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Alain BELLAY, Serge DESHAYES

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

**ETANG NEUF A JUVIGNE : VALIDATION DU PLAN DE GESTION PLURIANNUEL**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 en date du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3, Axe n° 5 « Favoriser la préservation des espaces naturels d'exception permettant les pratiques individuelles et collectives »,

VU la délibération n°DL-2021-044 en date du 12 avril 2021 approuvant le PCAET de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'axe n° 2 « Renforcer le stockage du carbone du territoire », et plus particulièrement l'action « Intégrer la démarche Territoire Engagé pour la Nature »,

VU la délibération n°DL-2022-088 en date du 5 juillet 2022 validant le Contrat Nature avec la Région des Pays de la Loire et la reconnaissance Territoires engagés pour la Nature,

VU la délibération n°DL-2023-014 en date du 1<sup>er</sup> mars 2022 validant la réalisation d'un diagnostic ayant pour objectif la construction d'un Plan de Gestion sur le site de l'Etang Neuf de Juvigné,

CONSIDERANT les engagements pris par la Collectivité en matière de préservation de la Biodiversité et des sites naturels remarquables traduits dans les différents documents de planification validés,

CONSIDERANT le résultat du diagnostic proposé par le CPIE Mayenne Bas Maine,

CONSIDERANT l'engagement du département de la Mayenne pour la préservation des Espaces Naturels Sensibles de la Mayenne,

CONSIDERANT l'avis du COPIL de suivi du Plan de Gestion en date du 14 novembre 2024,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Président en date du 21 janvier 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 28 janvier 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :30

Abstention : 2 (F. BOUILLE et S. CROTTEREAU-RAGARU)

Pour :28

Contre :0

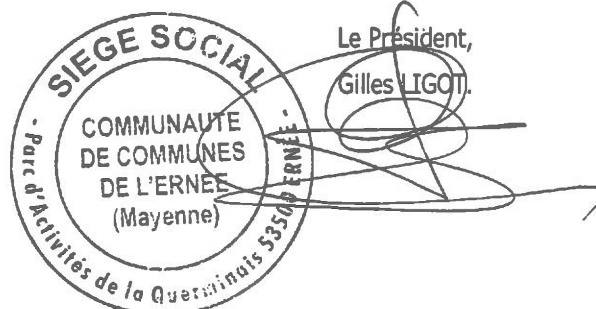
- APPROUVE le Plan de gestion proposé et annexé à la délibération pour une durée de 10 ans,
- AUTORISE Monsieur le Président à engager annuellement les actions prédéfinies,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se référant audit Plan de Gestion.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

*Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK



Séance du 4 février 2025  
DL-2025-007

Date de convocation : 28 janvier 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le quatre février à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 28 janvier 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU à M. Florian BOUILLE

Absents excusés : MM. Paul GARNIER, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Cyrille FRANCOIS, Vincent DESSANDIER, Mmes Maryvonne VOISIN, Valérie DENOUE, Valérie BOITTIN

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Alain BELLAY, Serge DESHAYES

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE ET  
TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE POUR L'UTILISATION D'UN OUTIL WEBSIG « CADASTRE  
SOLAIRE » SUR LE TERRITOIRE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3, Axe n° 3 « Favoriser les projets de développement des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics »,

VU la délibération n°DL-2021-044 en date du 12 avril 2021 approuvant le PCAET de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'axe n° 3 « Promouvoir la sobriété, l'efficacité énergétique et valoriser les ressources locales en préservant la qualité de l'air intérieur »,

VU la délibération n°DL-2023-103 en date du 26 septembre 2023 validant le Schéma Directeur des Energies Renouvelables sur le territoire et notamment l'action 1 « Réaliser le cadastres solaire pour tenir compte des nouvelles obligations,

CONSIDERANT les conditions fixées dans le cadre de la convention et notamment une contribution de la collectivité à hauteur de 0.07 € par an et ce pour la durée de la convention,

CONSIDERANT la nécessité pour la collectivité de définir à terme un référent interne ou externe pour l'animation du dit outils,

CONSIDERANT la possibilité de définir un partenaire externe pour l'animation du cadastre dans le cadre de la définition du Pacte Territorial à venir,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 21 janvier 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 28 janvier 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :30

Abstention :0

Pour :30

Contre :0

→ **APPROUVE** les conditions fixés dans le cadre de la convention à intervenir avec Territoire Energies Mayenne présentée en annexe et ce pour une durée de 3 ans, renouvelables

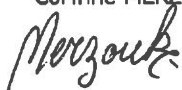
→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document ci rapportant.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

*Pour extrait conforme,*

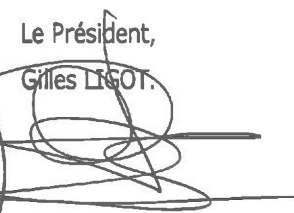
La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK



Le Président,

Gilles LISOT.



Séance du 4 février 2025  
DL-2025-008

Date de convocation : 28 janvier 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le quatre février à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 28 janvier 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU à M. Florian BOUILLE

Absents excusés : MM. Paul GARNIER, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Cyrille FRANCOIS, Vincent DESSANDIER, Mmes Maryvonne VOISIN, Valérie DENOUE, Valérie BOITTIN

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Alain BELLAY, Serge DESHAYES

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENT DU SYNDICAT DE BASSIN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE POUR LA COORDINATION DU PLAN DE GESTION DE L'ETANG NEUF

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 en date du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3, Axe n° 5 « Favoriser la préservation des espaces naturels d'exception permettant les pratiques individuelles et collectives »,

VU la délibération n°DL-2021-044 en date du 12 avril 2021 approuvant le PCAET de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'axe n° 2 « Renforcer le stockage du carbone du territoire », et plus particulièrement l'action « Intégrer la démarche Territoire Engagé pour la Nature »,

VU la délibération n°DL-2022-088 en date du 5 juillet 2022 validant le Contrat Nature avec la Région des Pays de la Loire et la reconnaissance Territoires engagés pour la Nature,

VU la délibération n°DL-2023-014 en date du 7 février 2023 validant la réalisation d'un diagnostic ayant pour objectif la construction d'un Plan de Gestion sur le site de l'Etang Neuf de Juvigné,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 512-6 et L. 512-7 à L. 512-9 et L. 512-12 à L. 512-15,

VU le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU la délibération n°DL-2023-152 validant la convention de mise à disposition partielle du technicien du Syndicat de bassin de l'Ernée à la Communauté de communes de l'Ernée,

VU la convention initiale de mise à disposition partielle en date du 20 décembre 2023,

CONSIDERANT que pour mener à bien le Plan de gestion sur le site de l'Etang Neuf de Juvigné et permettre de suivre administrativement et techniquement le déroulé, il est nécessaire de solliciter l'agent du Syndicat de bassin de l'Ernée,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 21 janvier 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 28 janvier 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :30

Abstention :0

Pour :30

Contre :0

→ DECIDE de valider l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle du technicien de rivière du Syndicat de Bassin de l'Ernée à raison de 2 heures par semaine, à compter du 1/03/2025, joint en annexe,

→ AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

*Pour extrait conforme,*

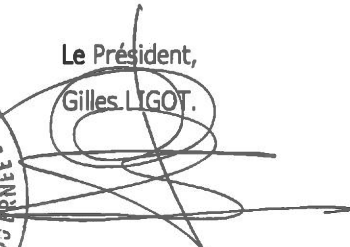
La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 4 février 2025  
DL-2025-009

Date de convocation : 28 janvier 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le quatre février à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 28 janvier 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU à M. Florian BOUILLE

Absents excusés : MM. Paul GARNIER, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Cyrille FRANCOIS, Vincent DESSANDIER, Mmes Maryvonne VOISIN, Valérie DENOUE, Valérie BOITTIN

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Alain BELLAY, Serge DESHAYES

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

**CONTRAT TERRITORIAL EAU :  
APPROBATION DES ACTIONS 2025 ET DEMANDE DE FINANCEMENTS AUPRES DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE ET DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « préserver la qualité du patrimoine naturel »,

VU la désignation de la prise d'eau potable en captage prioritaire dans la cadre de la Loi Grenelle,

VU la délibération DL 2022-118 du 27 septembre 2022 approuvant le contrat territorial Eau,

CONSIDERANT les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Mayenne, approuvé par arrêté Préfectoral du 18 mars 2022, qui inscrit comme enjeu prioritaire « la restauration de la continuité écologique et la qualité des milieux aquatiques »,

CONSIDERANT les orientations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Mayenne, approuvé par arrêté inter-Préfectoral du 14 décembre 2014 (objectif 8 et 9 de l'enjeu III – Maîtriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d'eau et réduire l'utilisation des pesticides),

CONSIDERANT le Plan climat Air Energie Territorial approuvé le 12 avril 2021 par le Communauté de communes de l'Ernée, (Axe 4, Fiche 25 – Préserver la qualité de l'eau en amont de la prise d'eau d'Ernée),

CONSIDERANT les possibilités de financements des actions proposées,

CONSIDERANT la présence d'un animateur bassin versant au sein de la structure,

CONSIDERANT l'avis du groupe de travail du Conseil d'exploitation en date du 28 novembre 2024

CONSIDERANT l'avis des Vice-Présidents en date du 21 Janvier 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 28 Janvier 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :30

Abstention :0

Pour :30

Contre :0

→ APPROUVE le programme d'actions de préservation de la qualité de l'eau proposé sur l'aire d'alimentation du captage de l'Ernée présenté ci-dessous

Plan de financement prévisionnel du programme d'action du contrat du Bassin Versant de la Haute Ernée	Totaux 2025	Agence de l'eau Loire Bretagne		Conseil Départemental 53		Communauté de Communes de l'Ernée	
		€	%	€	%	€	%
	€ HT	€	%	€	%	€	%
Rencontre technique	3800	1900	50	1140	30	760	20
Désherbage mécanique	2000	1000	50	600	30	400	20
Formation agriculteurs	1800	500	50	300	30	200	20
Actions agricoles	14500	7250	50	4350	30	2900	20
Essai agronomique	10000	5000	50	3000	30	2000	20
MAEC Mesure Agro-Environnementales : Diagnostic d'exploitation	4500	2250	50	1350	30	900	20
Suivi physico chimique	2000	1000	50	600	30	400	20
Suivi qualité d'eau (MES, COT, NO3, NH4, P)	2000	1000	50	600	30	400	20
Actions de lutte contre l'érosion	20000	10000	50	6000	30	4000	20
Création d'aménagement anti-érosion	18500	9250	50	5550	30	3700	20
Etude hydrologique	1500	750	50	450	30	300	20
Etude Bilan du CT'EAU	35000	17500	50	10500	30	7000	20
Communication	500	250	50	150	30	100	20
Panneaux de communication (support + implantation)	500	250	50	150	30	100	20
<b>TOTAL</b>	<b>75800</b>	<b>37900</b>	<b>50</b>	<b>22740</b>	<b>30</b>	<b>15160</b>	<b>20</b>

→ APPROUVE le plan de financement proposé

→ AUTORISE le Président à solliciter les financements auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil départemental de la Mayenne

→ AUTORISE l'inscription des crédits nécessaires au budget eau en régie 2025

→ AUTORISE le Président à signer tout document se rattachant à la mise en œuvre du programme.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK

*Merzouk*



Le Président,

Gilles LIGOT

*[Signature]*

Séance du 4 février 2025  
DL-2025-010

Date de convocation : 28 janvier 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le quatre février à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 28 janvier 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU à M. Florian BOUILLE

Absents excusés : MM. Paul GARNIER, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Cyrille FRANCOIS, Vincent DESSANDIER, Mmes Maryvonne VOISIN, Valérie DENOUE, Valérie BOITTIN

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Alain BELLAY, Serge DESHAYES

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

**CONTOURNEMENT SUD D'ERNEE : CONVENTION DE TRAVAUX A INTERVENIR AVEC LA DREAL  
POUR LA MODIFICATION DES RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAU POTABLE**

Le Conseil Communautaire,

VU l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2021, déclarant d'utilité publique le projet de déviation sud de la RN12 à Ernée, ainsi que les acquisitions et travaux nécessaires à sa réalisation et portant classement et déclassement des voiries concernées sur la commune d'Ernée,

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée qui actent l'exercice des compétences eau et assainissement,

VU les délibérations n°DL-2023-011 et n°DL-2024-152 du Conseil Communautaire en date du 7 février 2023 et du 22 octobre 2024 portant sur la convention d'étude à intervenir entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, et la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT que les travaux d'aménagement de voirie, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, nécessitent la modification et le déplacement des réseaux d'eaux usées (EU) et d'alimentation en eau potable (AEP) sur la commune d'Ernée,

CONSIDERANT le rapport Projet établi par le Maître d'œuvre mandaté par la collectivité ci-annexé à la présente convention,

CONSIDERANT la prise en charge des travaux par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, dont le montant est estimé à 624 130 €HT,

CONSIDERANT la convention de travaux jointe en annexe

CONSIDERANT l'avis favorable des Vice-Présidents en date du 21 Janvier 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 janvier 2025,

EN ACCORD avec les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

**Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :**

*Votants :30*

*Abstention :0*

*Pour :30*

*Contre :0*

→ **APPROUVE** la convention de travaux ci-annexée à intervenir avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, relative au financement des travaux de modification des réseaux liés aux travaux routiers du contournement sud de la commune d'Ernée

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document se rattachant au dossier.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK



Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 4 février 2025  
DL-2025-011

Date de convocation : 28 janvier 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le quatre février à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 28 janvier 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU à M. Florian BOUILLE

Absents excusés : MM. Paul GARNIER, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Cyrille FRANCOIS, Vincent DESSANDIER, Mmes Maryvonne VOISIN, Valérie DENOUE, Valérie BOITTIN

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Alain BELLAY, Serge DESHAYES

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

**ACHAT D'EAU POUR LA COMMUNE DE LA PELLERINE : AVENANT A LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC "EAU DU PAYS DE FOUGERES"**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021, indiquant notamment l'exercice de la compétence eau et assainissement,

VU la délibération n°DL-2021-158 approuvant la convention d'achat d'eau à intervenir avec « Eau du Pays de Fougères », prenant fin au 31 décembre 2024,

CONSIDERANT la nécessité de maintenir un achat d'eau à « Eau du Pays de Fougères » pour l'alimentation en Eau potable de la commune de La Pellerine,

CONSIDERANT l'intérêt de prolonger la convention de vente d'eau d'un an seulement, au regard de la fin du contrat de Délégation de Service Public à intervenir entre « Eau du Pays de Fougères » et la société Véolia au 31 décembre 2025, qui conditionne le tarif de vente d'eau à la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT l'avenant de prolongation ci-annexé,

CONSIDERANT l'avis des Vice-Présidents en date du 21 janvier 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 28 janvier 2025,

**Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :**

*Votants :30*

*Abstention :0*

*Pour :30*

*Contre :0*

→ **APPROUVE** la prolongation d'un an de la convention d'achat d'eau à intervenir avec « Eau du Pays de Fougères » pour l'alimentation en eau potable de la commune de La Pellerine,

→ **APPROUVE**, lecture faite, l'avenant ci-annexé,

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,  
Corinne MERZOUK



Le Président,  
Gilles LIGOT.



**Séance du 4 février 2025**  
**DL-2025-012**

Date de convocation : 28 janvier 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le dix-sept décembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 décembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU à M. Florian BOUILLE

Absents excusés : MM. Paul GARNIER, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Cyrille FRANCOIS, Vincent DESSANDIER, Mmes Maryvonne VOISIN, Valérie DENOUE, Valérie BOITTIN

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Alain BELLAY, Serge DESHAYES

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

**REHABILITATION DU SITE EAU POTABLE DE LA SICORIE A ST GERMAIN LE GUILLAUME :**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR - DSIL 2025**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique »,

VU l'appel à projet commun lancé par la préfecture de la Mayenne le 22 novembre 2024 pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – année 2025,

CONSIDERANT Les catégories d'opérations éligibles à la DETR DSIL en 2025 en notamment la catégorie 2 – Transition écologique / Environnement – équipement communaux et intercommunaux – Développement durable : création ou mise en conformité des infrastructures telles que les déchetteries ou stations et ouvrages de traitement des eaux

CONSIDERANT les possibilités de financement des travaux par le Conseil départemental de la Mayenne,

CONSIDERANT les enjeux du renouvellement des infrastructures eau potable et eaux usées sur le territoire, et les conclusions du schéma directeur eau potable réalisé en 2021, qui prévoit la nécessité de réhabiliter le réservoir de la Sicorie à St Germain le Guillaume,

CONSIDERANT le prévisionnel de travaux à réaliser sur le réservoir de la Sicorie à St Germain le Guillaume,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'exploitation eau du 12 novembre 2024 approuvant l'inscription du projet au budget 2025,

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel suivant pour la réhabilitation du réservoir de la Sicorie à St Germain la Guillaume :

DEPENSES		RECETTES		
Poste	Montant HT	Financier	%	Montant
Travaux extérieures, local chambre à vannes, cuves	256 100,00 €	DETR -DSIL	30	84 480,00 €
Maîtrise d'oeuvre	13 000,00 €	Conseil départemental	30	84 480,00 €
Coordination SPS	1 500,00 €	Autofinancement	40	112 640,00 €
Diagnostic Amiante et plomb	1 000,00 €			
Divers et imprévus	10 000,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>281 600,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>281 600,00 €</b>

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :30

Abstention :0

Pour :30

Contre :0

- APPROUVE la réalisation des travaux de réhabilitation du réservoir de la Sicorie,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- AUTORISE le Président à solliciter les financements au titre du programme DETR- DSIL 2025 et auprès du Conseil départemental de la Mayenne,
- AUTORISE le Président à signer tout document se rattachant à cette opération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

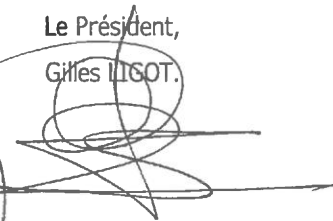
La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK



Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 4 février 2025  
DL-2025-013

Date de convocation : 28 janvier 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le dix-sept décembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 décembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU à M. Florian BOUILLE

Absents excusés : MM. Paul GARNIER, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Cyrille FRANCOIS, Vincent DESSANDIER, Mmes Maryvonne VOISIN, Valérie DENOUE, Valérie BOITTIN

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Alain BELLAY, Serge DESHAYES

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

AQUAFITNESS DE L'ERNEE : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2025

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°4 « Promouvoir un territoire de solidarités entre les générations », objectif n°5 « Soutenir le maintien des services publics de proximité et accompagner l'utilisation des démarches numériques »,

CONSIDÉRANT les enjeux d'accessibilité pour tous les habitants et d'équité tarifaire, la nécessité d'assurer la viabilité économique de l'établissement et d'adapter les tarifs avec ceux des communes et agglomérations voisines.

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 28 janvier 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :30

Abstention :0

Pour :30

Contre :0

→ **VALIDE** la modification de la grille tarifaire de l'AquaFitness jointe en annexe à compter du 5 février 2025

→ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK



Le Président,

Gilles LIGOT



